

# Le nom de scène « Médine » est à lui seul une provocation, même le Conseil d'Etat le dit

écrit par Maxime | 10 septembre 2018

Merci à Maxime de donner ici d'excellentes raisons supplémentaires pour que le gouvernement interdise les concerts de Médine au Bataclan. En effet, les arrêtés de Conseil d'Etat prouvent s'il en était besoin que choisir comme nom de scène Médine est bien une provocation et prouve que le dit Médine soutient le djihad qui a eu lieu au Bataclan le 13 novembre 2013.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/09/09/appel-de-100-patriotes-pas-de-medine-au-bataclan-au-nom-du-respect-du-a-nos-morts/>

**Christine Tassin**

Le nom de scène « Médine » est à lui seul une provocation. Le 14 mars 2018, le Conseil d'Etat confirme l'assignation à résidence d'un djihadiste. Lors d'une perquisition, il avait notamment été constaté que l'horloge de son domicile était réglée sur l'heure de Médine.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000036729909&fastReqId=324366312&fastPos=1>

Il « avait tenu des propos relativisant les agissements de l'organisation terroriste Al Quaida, estimant qu'il s'agissait « d'un groupe qui se défend contre l'Occident », adhérant à la théorie du complot, contestant le statut de vraies victimes de

ceux qui ont été l'objet des attentats perpétrés en France, légitimant le jihad et se disant prêt à mourir, si c'est pour être près d'Allah ».

Un précédent arrêt du 19 octobre 2017 concernant le même mahométan assigné à résidence à Angers se référait encore à cet indice qui avait servi à décider cette mesure (insuffisante comme chacun sait, mais c'est un autre débat). On lit entre autres informations qu'une photo de lui le doigt levé avait été trouvée également, « geste aujourd'hui fréquemment utilisé comme un signe d'allégeance à l'organisation terroriste dite Etat islamique ».

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETA TEXT000035863379&fastReqId=324366312&fastPos=2&oldAction=rechJuriAdmin>

Il détenait aussi :

un chargeur de pistolet de type 7,65 mm

des stupéfiants

deux drapeaux noirs emblèmes de l'organisation terroriste « Al Quaida » affichés dans le salon et dans la chambre  
une horloge indiquant les heures de prière à Médine.

La CAA de Marseille, le 18 avril 2017, révèle encore un profil du même type pour un autre assigné à résidence.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000034451293&fastReqId=2137876409&fastPos=3>

Assigné à résidence à Lunel, une ville dont la réputation souffre de la peste verte, il était fiché S pour de bonnes raisons, selon le Conseil d'Etat.

Il préparait un pèlerinage à Médine.